

Négligées, les primes wallonnes veulent séduire mazout

Les chaudières sont condamnées, mais rien n'est prêt pour les remplacer

d'avancer l'interdiction de l'installation de chaudières au mazout dans la capitale à 2025.

Plus performantes, et donc plus écologiques, les chaudières à condensation sont 20 % plus chères

Si tout semble s'accélérer, la déroute du mazout ne date pourtant pas d'hier. Benoît Elaerts, gérant d'une entreprise familiale de chauffage, observe : « Il y a vingt ans, mon père n'installait quasiment que des chaudières au mazout. Aujourd'hui, le métier est en pleine évolution, on installe principalement des chaudières au gaz. » Et ce depuis une modification des normes de chaudières au mazout en 2015, imposant l'installation de chaudières à condensation : plus performantes, et donc plus écologiques, mais aussi plus chères d'environ 20 % que les anciens modèles. « S'ils ont accès au gaz, les consommateurs le choisissent en général sans hésitation », conclut Benoît Elaerts.

À Bruxelles et en Flandre, presque intégralement desservies par le réseau du gaz, un consommateur sur cinq environ se chauffe encore au mazout, selon Braeco. En Wallonie, par contre, de nombreuses zones rurales ne bénéficient toujours pas d'un accès au gaz naturel. Même à trente kilomètres de Bruxelles, comme à Rixensart, le réseau ne se faufile pas partout. Contraint de se chauffer au mazout, Marc semble s'en accommoder plutôt bien. « Il y a quelques années, mon chauffagiste m'a dit que je devrais passer au gaz. Mais ça n'en vaut pas la peine », tranche le retraité, qui devrait prendre à sa charge les frais d'acheminement du gaz depuis la rue voisine et le long de son allée jusqu'à sa maison construite au début du siècle dernier. Marc se contente donc du mazout qu'il juge « démocratique » et avec lequel il chauffe même sa piscine : « Ça me coûte 300 euros chaque été, c'est raisonnable. »

Les pompes à chaleur sur lesquelles mise particulièrement la Flandre, sont une alternative. Mais leur prix, jusqu'à 20.000 euros selon les modèles, demeure

prohibitif pour de nombreux consommateurs. Autre désavantage : ce système s'adresse surtout aux nouvelles constructions car il est rarement compatible avec les

conduits et radiateurs d'anciennes installations de chauffage au mazout. Parmi les autres solutions, les chaudières à pellets ou biomasse contournent cette dernière contrainte, mais nécessitent suffisamment de place pour stocker les pellets ou les matières organiques.

« Les politiques actuelles ne pensent pas aux retombées sociales pour les citoyens »

FRANÇOISE BARTIAUX

« C'est une bonne chose pour l'environnement que le mazout, à terme, disparaisse, estime Benoît Elaerts, qui adapte déjà son entreprise aux nouvelles techniques de chauffage. En tant qu'installateurs, ça ne va rien changer pour nous. Les plus impactés seront les producteurs et les consommateurs. » Car bien que les primes soient de plus en plus nombreuses dans les trois Régions, les alternatives écologiques sont loin de pouvoir concurrencer le prix d'une installation au gaz ou au mazout.

Pour Françoise Bartiaux, sociologue spécialiste des questions énergétiques à l'Université catholique de Louvain, « les politiques actuelles ne développent qu'un point de vue technique, sans penser aux retombées sociales pour les citoyens. Dans certains milieux précaires, on se chauffe encore au charbon et au bois, imaginez ! Ces ménages n'ont aucun moyen d'investir dans d'autres sources d'énergie, même avec un prêt à taux zéro ».

En Wallonie, le ministre de l'Énergie, Jean-Luc Crucke, qui se dit conscient de la nécessité de proposer des alternatives « à coût raisonnable », mise sur leur progressive démocratisation et n'entend pas précipiter les choses : aucune interdiction du mazout n'est prévue avant 2035, comme prévu dans le Pacte énergétique.

Reste que les nombreuses législations en la matière, par ailleurs très variables entre les trois Régions du pays, laissent bien souvent le citoyen, en bout de chaîne

énergétique, dans un épais brouillard. « Le consommateur n'est jamais au courant des normes et celles-ci changent souvent, observe Benoît Elaerts. Nous sommes souvent les porteurs de mauvaises nouvelles. »

Une impression que confirme la sociologue Françoise Bartiaux : « Les législations donnent l'impression que tout change tout le temps. Ce qui était vanté il y a dix ans, comme le diesel par exemple, est aujourd'hui décrié. Cela ajoute de la confusion pour le citoyen et lui donne l'impression d'un certain amateurisme de la part des politiques. » ■

CLARA VAN REETH

ENTRETIEN

« Attendre 2035 est plus en phase avec la réalité »

Le ministre wallon de l'Énergie Jean-Luc Crucke entend respecter l'obligation d'interdire les chaudières au mazout à l'horizon 2035. En défendant des mesures alternatives, à un coût raisonnable.

Votre réaction à l'annonce du gouvernement flamand ?

Il faut savoir qu'à l'époque des négociations portant sur le Plan national énergie-climat (dans lequel la Belgique s'engage à réduire de 35 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 via une part d'énergie renouvelable estimée à 21 %), il y avait un désaccord entre la Wallonie et la Flandre. Cette dernière voulait avancer l'interdiction des chaudières à mazout à 2025. Finalement, un compromis a été conclu pour 2035. Cet objectif nous semble beaucoup plus en phase avec la réalité du territoire wallon, plus rural et plus étendu que celui de la Flandre, et où plus d'un million de familles se chauffent encore au mazout. La Flandre décide d'anticiper les choses, mais son territoire est quasi intégralement couvert par le gaz. Nous respecterons bien sûr notre obligation à l'horizon 2035, en défendant des mesures alternatives, à un coût raisonnable.

Le citoyen doit pouvoir s'y retrouver...

Évidemment. Je me demande d'ailleurs comment feront les jeunes familles flamandes pour acheter ou rénover, si elles sont obligées de se tourner vers des énergies alternatives, encore très chères. Je ne suis pas en faveur d'une suppression radicale, mais plutôt d'un changement des mentalités.

Quels sont vos objectifs en termes d'énergies renouvelables ?

Investir dans le photovoltaïque, l'éolien et la biomasse, par ordre décroissant. La Wallonie va tripler le nombre de panneaux photovoltaïques d'ici 2030 pour atteindre la même capacité que la Flandre. Interdire un produit, comme le fait la Flandre, ça « casse la machine ». Il faut plutôt pousser les producteurs à diminuer leur taux de particules fines et de CO₂, à développer de nouveaux systèmes.

Votre devise est plutôt « lentement mais sûrement » ?

Exactement. Je mise sur une transition lente, et sur le fait que les prix auront diminué et seront plus abordables en 2035. C'est ce qui s'est passé pour le photovoltaïque : la technologie s'est améliorée, les coûts ont diminué. Il n'y a pas de raison que cela ne se produise pas pour les pompes à chaleur, les chaudières à biomasse, etc.

PROPOS RECUEILLIS PAR
CL.V.R.